



AGENCE DE COGOLIN 3967

**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS SOCIETES EN
FORMATION**

Je soussigné Amandine GODEAU

Agissant en qualité de Conseiller professionnel au LCL

Du CREDIT LYONNAIS au capital de 1 847 857 783€, dont le Siège Social est à LYON, 18 rue de la République certifie par la présente que nous avons reçus la somme de 100€ en espèce de Madame Ostromecki Angelika pour être portée au compte spécial intitulé :

« SASU A.L.M en formation »

(article 22 du décret du 23 mars 1964) souscription de capital.

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire de conformément à l'article L 225-5 du code de commerce (SA,SAS,SCA) l'article L223-7 du code de commerce (SARL, EURL)

Le retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A, Cogolin le 13/05/2024

